

obéissant, dit le Saint-Esprit, *remportera des victoires*. Le bon frère en fit l'expérience : non seulement il triompha de cet ennemi et recouvra la paix et la tranquillité de l'âme qu'il avait perdues, mais encore il lui fut donné, avec l'amour et le goût de sa vocation, la ferveur et l'onction de la grâce qui le firent marcher d'un pas rapide dans la voie de la perfection et dans la pratique de toutes les vertus de son état. C'est ainsi que l'obéissance du frère Louis le conserva dans sa vocation, le combla de consolations pendant sa vie, et lui mérita la grâce de mourir en prédestiné, comme nous le verrons bientôt; au lieu que l'orgueil et le défaut de soumission des deux autres frères, en leur faisant perdre leur vocation, rendirent leur vie malheureuse et les jetèrent dans une voie pleine de dangers pour leur salut.

CHAPITRE QUINZIÈME

M. Champagnat admet les frères à faire des vœux. Nouvelles fondations. Importance des règles concernant les rapports avec les séculiers.

La sortie des deux frères dont nous venons de parler et la tentation du frère Louis firent comprendre au Père Champagnat qu'il était nécessaire de lier les frères à leur vocation par des vœux et de fixer ainsi, par des engagements irrévocables, l'inconstance humaine. Dès le principe, il avait fait faire aux frères des promesses de fidélité à Dieu et à leur vocation. Ces promesses n'étaient sans doute pas

des vœux; toutefois l'importance que l'on y attachait, la publicité qu'on leur donnait et les sentiments religieux avec lesquels on les contractait, étaient très propres à lier les frères à leur vocation et à les attacher à l'institut. Voici cette consécration telle qu'elle est tracée par la main du pieux fondateur :

Tout à la grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Nous soussignés, certifions et attestons que nous nous consacrons pour cinq ans, à compter de ce jour, librement et très volontairement, à Dieu dans la petite association des Petits-Frères de Marie, dans le but de travailler sans cesse, par la pratique de toutes les vertus, à notre sanctification et à l'éducation chrétienne des enfants de la campagne. Nous entendons donc :

1° *Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de l'auguste mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le bien de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.*

2° *Nous nous engageons à enseigner gratuitement tous les enfants indigents que nous présentera M. le curé de la paroisse, et à leur apprendre, ainsi qu'à tous les autres enfants qui nous seront confiés, le catéchisme, la prière, la lecture, l'écriture et les autres parties de l'enseignement primaire, selon leurs besoins.*

3° *Nous nous engageons à obéir sans réplique à notre supérieur et à tous ceux qui par son ordre seront préposés pour nous conduire.*

4° *Nous promettons de garder la chasteté.*

5° *Nous mettons tout en communauté.*

Chaque frère signait cette promesse à genoux et devant la communauté assemblée. On voit qu'elle contenait en principe toutes les obligations de la vie religieuse, et c'est ce que le Père Champagnat ne manquait pas de déclarer aux frères, lorsqu'il les admettait à la contracter. La première fois qu'il fut question de prendre cet engagement, en 1818, le frère

Louis, qui avait une conscience extrêmement timorée, et qui était, avec raison, scrupuleux observateur de ce qu'il promettait à Dieu, fut effrayé des obligations qu'il s'agissait de contracter et refusa de signer, malgré les conseils du Père Champagnat et les invitations amicales des autres frères. Le frère Jean-Marie en fut étonné et même scandalisé, et il dit au Père : « Que pensez-vous du frère Louis ? Que deviendra-t-il ? Je crains qu'il ne prenne une fausse route et que nous ne le perdions. — Je connais le frère Louis, répondit le Père ; c'est un homme sûr et ferme dans sa vocation ; s'il n'a pas signé, c'est par une excessive délicatesse de conscience ; il signera plus tard, et en attendant il n'en pratiquera pas moins ce qui est contenu dans notre formule d'engagement. » Puis il ajouta et répéta même par deux fois : « Frère Louis est un excellent jeune homme, il a encore son innocence baptismale ; c'est une âme forte qui ne transigera jamais avec son devoir, je vous réponds de lui et de sa persévérance dans sa vocation. » Bel éloge ! d'autant plus honorable pour celui qui en était l'objet, que sa conduite jusqu'à la fin de sa vie ne l'a jamais démenti, et l'a au contraire confirmé en tout point. Quand le Père Champagnat lui eut défendu de penser à l'étude du latin, pour en finir avec la tentation et pour en prévenir le retour, il demanda aussitôt à faire profession, ce qui lui fut accordé. Ce frère fut jusqu'à la fin de sa vie le modèle de ses frères, par son humilité, sa mortification, son attachement à l'institut et surtout par son grand amour pour Dieu. Quelques mois avant de mourir, il disait à un frère pour lequel il n'avait rien de caché : « L'amour divin me livre des assauts terribles ; dans la méditation et après la sainte communion, je sens mon cœur tellement embrasé et si plein de délices ineffables, que j'en suis transporté. — Vous faites donc votre méditation sur l'amour de Dieu, reprit le frère ? — Non seulement la méditation, mais dans tous les autres exercices je ne puis m'occuper d'autre chose ; au reste, l'amour me suffit, et je ne veux désormais que contempler et

aimer Notre-Seigneur. » C'est dans ces dispositions qu'il mourut le 3 août 1847, à la suite d'une douloureuse maladie, pendant laquelle il ne manqua aucune de ses communions.

Ce fut à la suite de la retraite de 1826 que se firent les premiers vœux. Il y en eut de deux sortes : les vœux temporaires que l'on faisait ordinairement pour trois ans, et les vœux perpétuels. Comme le vœu de chasteté pouvait présenter quelques difficultés, plus tard l'émission de ce vœu, et celui de pauvreté, n'eut lieu qu'à la profession, et les frères novices, après les deux années de probation, ne furent admis qu'au vœu temporaire d'obéissance. Les premiers vœux se firent sans cérémonie ; les frères qui étaient admis à les prononcer, les faisaient après la sainte communion. Un acte spécial était dressé dans un registre pour en faire foi, et ledit acte était signé à genoux par le frère qui avait fait le vœu.

Malgré les contradictions de toute nature auxquelles l'institut fut en butte pendant cette année, il continua à prospérer et à se développer. Les sujets qui étaient sortis ou qui avaient été renvoyés pendant la maladie du Père Champagnat, furent remplacés en nombre par d'autres qui étaient animés des meilleures dispositions. Trois nouvelles maisons furent fondées à la suite de la retraite annuelle, savoir : Saint-Paul-en-Jarret, Mornant et Neuville-sur-Saône.

M. Tripier, homme de foi et chrétien pieux et fervent, fit tous les frais de la fondation de l'établissement de Neuville. Lors de l'installation des frères, il prit à part le frère directeur et lui dit : « Mon frère, quand vous aurez des besoins, venez me trouver : je me charge d'y pourvoir ; je n'entends pas que vous souffriez, et vous m'affligeriez si, par timidité, vous laissiez sans effet la disposition où je suis de ne vous laisser manquer de rien. » Le frère directeur profita largement de l'offre généreuse qui lui était faite. En toute occasion il avait recours à M. Tripier, soit pour les besoins de la communauté, soit pour procurer aux enfants indigents des livres, des objets classiques ou même des habillements, et ce ne fut jamais en

vain qu'il sollicita les bienfaits de sa charité. Un jour, le frère directeur lui demanda cinq cents francs. Après avoir compté et placé sur la table cinq rouleaux de cent francs chacun, le généreux bienfaiteur, joignant les mains et élevant les yeux au ciel, s'écrie : « Mon Dieu, je vous remercie de la grâce que vous me faites d'employer en bonnes œuvres cet argent que vous m'avez donné; je comprends que de moi-même je ne suis pas capable d'un pareil acte de vertu. » Puis, s'adressant au frère directeur, qui paraissait tout étonné de ce langage. « Oui, mon frère, lui dit-il, c'est une grande grâce que Dieu me fait que de vous donner cet argent; je regarde comme une insigne faveur la disposition où la bonté divine m'a mis de répandre mon bien en aumône, et de me servir de ce vil métal qui damne tant d'hommes, pour faire bénir Dieu et pour assister les pauvres qui sont mes frères. Combien d'hommes qui sont plus riches que moi, et qui ne donnent rien ou donnent peu, parce qu'ils n'ont pas reçu le don précieux de se dépouiller et de donner ! Mon Dieu, ajouta-t-il en finissant, faites-moi la grâce de reconnaître ce bienfait que vous me faites, et ne permettez pas que je m'en rende indigne et vous force à me le retirer. » Cet homme incomparable fut le père des pauvres, et il leur distribua toute sa fortune qui était grande. A la fin de sa vie, il fut obligé d'avoir recours à sa famille pour subvenir à ses besoins, et il avait si bien profité de la grâce que Dieu lui avait faite de répandre son bien en aumônes, qu'après sa mort on ne trouva pas chez lui assez d'argent pour faire ses obsèques.

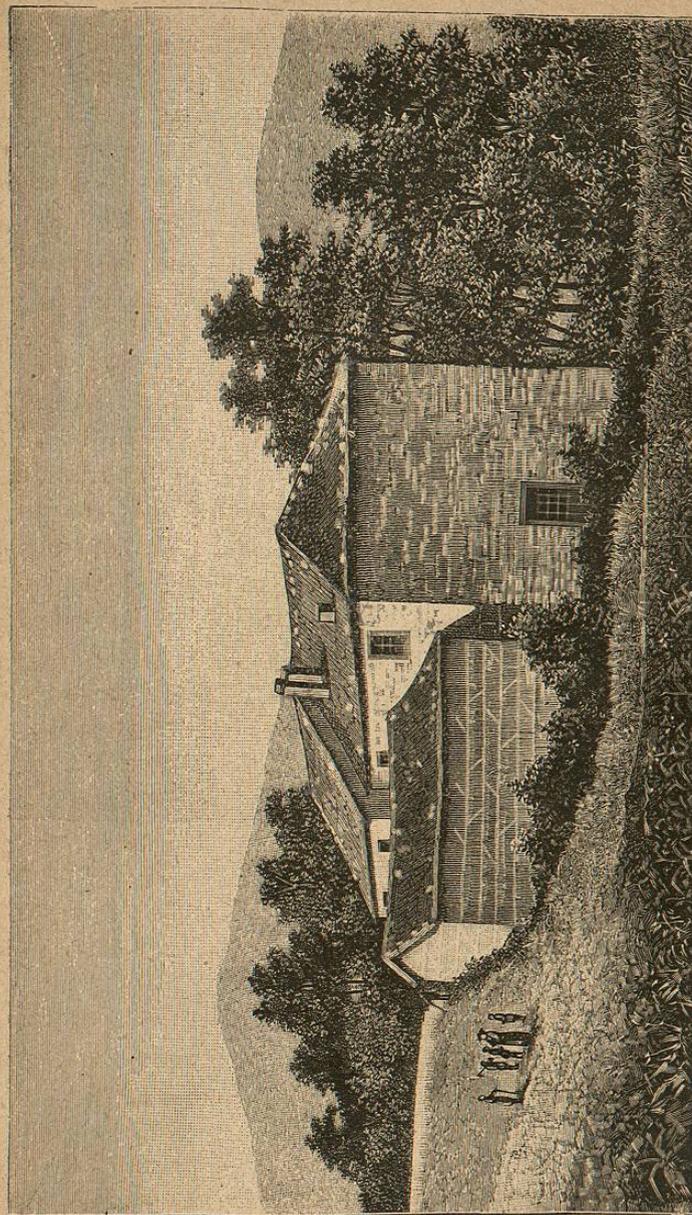
Le Père Champagnat visitait souvent l'établissement de Neuville, non seulement à cause de l'affection qu'il portait aux frères, mais encore pour avoir la satisfaction et le plaisir de voir M. Durand, curé de cette paroisse, son intime ami et son conseiller. M. Durand, ancien supérieur du petit séminaire d'Alix, était un ecclésiastique d'une grande science, d'une haute piété et d'un jugement profond. Le Père Champagnat disait de lui, que personne ne lui avait donné des

conseils aussi sages et n'avait si bien compris son œuvre; aussi ne manquait-il jamais de prendre son avis dans toutes les choses graves qui intéressaient le bien et l'avenir de son institut. Parfaitement instruit des obligations de la vie religieuse, M. Durand était pour les frères un directeur sage et prudent, également éloigné du rigorisme et du relâchement. Son esprit judicieux et réfléchi saisissait avec une perspicacité admirable les suites bonnes ou mauvaises d'une action. « Tenez à votre règle, disait-il souvent aux frères, et souvenez-vous que sans elle vous ne pouvez rien faire de bien. Quand même vous feriez des miracles, si vous n'observez pas votre règle, vous serez de mauvais religieux. Un pilote qui n'a ni boussole ni carte marine, ne peut que s'égarer et faire un triste naufrage; de même un religieux qui néglige sa règle, tombera dans les pièges du démon et se perdra infailliblement. Méfiez-vous de ceux qui manquent facilement à la règle, et ne comptez pas sur leur persévérance; car qui laisse la règle laisse le froc. » Dans deux ou trois occasions qu'il avait fait naître à dessein, s'étant aperçu qu'un frère, qui paraissait avoir des qualités, tenait peu à sa règle, et qu'il se laissait facilement aller à la paresse, il dit au frère directeur : « Vous ne conserverez pas ce sujet, et je vous préviens qu'il finira mal. » Quelques jours après, comme il surprit ce frère à manger un fruit entre les repas, il lui dit : « Votre immortification vous fera perdre votre vocation, et votre paresse sera cause que vous mendierez votre pain. — Je ne pense pas abandonner mon état, répondit le frère d'un ton piqué; mais quand cela arriverait, j'ai de quoi vivre chez mes parents. — C'est justement pour cela, reprit M. le curé, que je vous dis qu'un jour vous mendierez votre pain. » L'événement ne tarda pas à justifier cette prédiction. Le frère abandonna sa vocation; il dissipa en peu de temps une fortune de trente mille francs, et fut réduit, à la fin de sa vie, à vivre d'aumônes.

Les règles sur les sorties et celles concernant les rapports

avec les personnes du dehors, paraissaient à M. Durand si essentielles et si importantes, qu'il ne croyait pas qu'un frère pût persévérer dans sa vocation, s'il s'y rendait infidèle. Un jour, rencontrant dans la rue un frère qui allait seul en promenade, il l'aborde et lui dit : « Mon frère, j'aimerais mieux voir le loup que de vous voir seul ; » et comme le frère s'excusait, il ajouta : « Le monde pourrait vous accuser de toutes sortes de crimes, et vous n'auriez rien à répondre, vous qui allez seul contrairement à votre règle. »

Cette année, il y eut quelques abus concernant les sorties et les promenades. Le Père Champagnat fut informé que dans plusieurs établissements il y avait eu des réunions un peu nombreuses, que les frères de deux ou trois maisons s'étaient donné des rendez-vous à la campagne, et que d'autres voyageaient ou sortaient seuls trop facilement et sans nécessité. Il avertit tous ces frères et il leur écrivit des lettres toutes paternelles pour les rappeler à leur devoir et à l'observance de leur règle ; mais ses charitables avertissements eurent peu d'effet. Profondément affligé de cette conduite et craignant, avec raison, que la violation des règles sur un point si important n'eût des suites funestes, il résolut de réprimer sévèrement cet abus. Dès que les frères furent rendus à la maison-mère, à l'époque des vacances, il les réunit, et après s'être élevé avec force contre ce désordre naissant, il condamna les coupables à faire, en présence de toute la communauté, leur coulepe de toute l'année. Les réprimandes sévères qu'il leur adressa firent une vive impression sur les esprits, et tous les frères protestèrent qu'à l'avenir ils seraient fidèles à ces règles ainsi qu'à toutes les autres. L'abus fut entièrement corrigé, et si le mauvais esprit ne se fût mis de la partie, ce commencement de désordre n'eût pas eu d'autres suites ; mais deux ou trois frères, dont l'esprit du monde et l'amour de l'indépendance qu'ils avaient respirés dans leurs rapports avec les séculiers, avaient déjà miné la vocation, blessés de se voir réprimandés en présence



BERCEAU DE L'INSTITUT DES PETITS-FRÈRES DE MARIE (page 64.)

de la communauté, et n'ayant pas assez de vertu pour supporter cette petite humiliation, murmurèrent hautement contre le Père Champagnat, et taxèrent sa conduite à leur égard de tyrannie. Un d'entre eux, qui pendant plusieurs années avait été pieux et bon directeur, se montra surtout très irrité ; il reçut mal la pénitence qui lui fut imposée, manqua publiquement de respect au bon Père, et se laissant dominer par l'orgueil et le mauvais esprit, il demanda à se retirer, et abandonna en effet sa vocation. Lorsqu'il était près de partir, un frère qui lui portait le plus grand intérêt et avec lequel il avait fait son noviciat, le prit en particulier et lui dit : « Mon ami, avez-vous bien réfléchi à ce que vous faites ? Savez-vous que la vocation est une affaire capitale pour le salut ? — Oui, je le sais. — Comment donc se fait-il que vous qui avez été conduit dans cette communauté par la Providence, vous en sortiez par l'instigation du démon ? — Que voulez-vous que j'y fasse ? Mon parti est pris, je ne puis faire autrement. — Vous pouvez faire autrement, si vous le voulez. — Non, car outre que j'ai entièrement perdu ma vocation, je sens une force invincible qui m'entraîne malgré moi. — C'est le démon qui vous entraîne. — Que ce soit le démon ou toute autre chose, il faut que je m'en aille ; car je souffre horriblement et je ne puis rester davantage. — Mais ne voyez-vous pas que vous allez à l'enfer ? — Je le sais, je le comprends. — Quoi ! vous êtes convaincu que vous prenez le chemin de l'enfer, et vous le suivez, et vous ne reculez pas ? — Non, il m'est impossible de reculer, quand même je comprends que je vais à l'abîme. — Malheureux, votre aveuglement et votre endurcissement me font trembler. — Vous n'avez pas tort de trembler, car vous pouvez tomber comme moi. Tant que j'ai été fidèle à la règle, j'ai aimé ma vocation autant que vous, et maintenant je la déteste autant que je l'ai aimée. — Vous convenez donc que vous avez eu tort de manquer à la règle ? — Sans doute que j'en conviens, je ne l'ai jamais nié. — Pourquoi donc blâmez-vous le Père supé-

rieur de ce qu'il vous reprend, et d'où vient que vous vous jetez dans le monde, au lieu de vous repentir et de réparer le mal que vous avez fait? — Je me retire et je me jette dans le monde parce que Dieu m'a abandonné et que je suis un réprouvé. » En prononçant ces paroles, il tourna le dos et se dirigea du côté de la porte. Pendant tout ce discours, dont on ne rapporte ici que la substance, il avait une figure, une tenue et un ton de voix effrayants, et qui jetèrent l'épouvante dans l'esprit et dans le cœur du bon frère qui voulait le ramener. Ce malheureux frère apostat partit malgré tout ce que l'on fit pour le retenir, prouvant une fois de plus, par sa conduite, combien est vraie cette parole de saint Bernard : « Vous verrez plus souvent des séculiers se convertir que des religieux relâchés revenir à la vertu » ; et cette autre de Cassien : « Il est plus facile de convertir un grand pécheur qu'un religieux tiède. » Pourquoi cela ? Parce que, répond saint Augustin, « Dieu abandonné les âmes négligentes qui manquent ouvertement à leurs obligations et abusent de la grâce ».

A la rentrée des classes de 1827, le Père Champagnat fonda deux nouvelles maisons : celle de Saint-Symphorien-d'Ozon, à la demande de M. Dorzat, curé, qui fit tous les frais de l'établissement ; et celle de Valbenoîte, dont le fondateur fut M. Rouchon, curé de cette paroisse. M. Rouchon avait essayé de former lui-même une congrégation dont le but était l'instruction de la jeunesse ; mais ayant appris que M. Champagnat avait fondé une œuvre semblable, il lui proposa une fusion entre les deux communautés. A cette fin, en mai 1822, il vint, avec une dizaine de ses sujets, faire une visite à M. Champagnat, à La Valla. Mais quand les frères des deux communautés furent en présence, il fut visible aux uns et aux autres que l'union n'était pas possible. Le noviciat de La Valla se composait de jeunes gens simples, ignorants, grossièrement habillés ; le bâtiment, l'ameublement et la nourriture, tout était pauvre, tout annonçait une vie de

privations et de sacrifices. Les frères de Valbenoîte, au contraire, en habits bourgeois, avaient une mise propre et recherchée ; ils paraissaient instruits, et ils avaient toutes les formes et les manières de la bonne société. Aussi, après avoir vu les frères de La Valla occupés à bâtir, après avoir visité le dortoir, la cuisine, le réfectoire, ils se retirèrent sans parler de l'union. Or, en 1827, M. Rouchon vint demander des frères à M. Champagnat parce que les siens n'ayant pu s'accorder, étaient tous partis et avaient laissé les écoles vacantes. Le bon curé faisant généreusement tous les frais de l'établissement, quatre frères furent envoyés à Valbenoîte.

CHAPITRE SEIZIÈME

Le Père Champagnat complète le costume des frères. Il adopte pour l'enseignement de la lecture la nouvelle prononciation des consonnes. Répugnance de quelques confrères pour les bas de drap et la nouvelle méthode de lecture.

CETTE année, 1828, le Père Champagnat compléta le costume des frères. Dès 1824, à l'arrivée de Mgr Gaston de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, il avait donné aux frères la soutane, le petit manteau, le chapeau triangulaire et le rabat blanc. Lors de l'émission des vœux, il y joignit un cordon en laine et une croix en cuivre incrustée d'ébène, pour ceux qui avaient fait profession. A l'époque où nous sommes arrivés, il voulut que la soutane, qui jusqu'alors avait été boutonnée, fermât par des agrafes